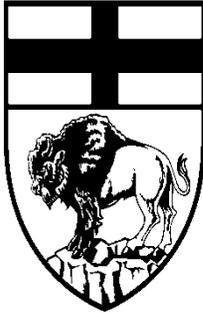


Mardi 13 avril 2021



ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DU MANITOBA

FEUILLETON

N° 48

ET AVIS

TROISIÈME SESSION, QUARANTE-DEUXIÈME LÉGISLATURE

PRIÈRE

TREIZE HEURES TRENTE

AFFAIRES COURANTES

DÉPÔT DE PROJETS DE LOI

M^{me} SMITH (Point Douglas)

(N° 223) — *Loi sur la Journée de l'ourson Spirit Bear/The Spirit Bear Day Act*

M. WASYLIW

(N° 225) — *Loi sur la publication de rapports concernant les répercussions des mesures budgétaires/The Budget Impact Reporting Act*

RAPPORTS DE COMITÉS

DÉPÔT DE RAPPORTS

DÉCLARATIONS DE MINISTRE

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉ

QUESTIONS ORALES

PÉTITIONS

M^{me} ADAMS
M. BUSHIE
M. GERRARD
M. LAMONT
M. MALOWAY
M. MOSES

M. SANDHU
M. WASYLIW
M. WIEBE

ORDRE DU JOUR

AFFAIRES ÉMANANT DU GOUVERNEMENT

REPRISE DU DÉBAT (cinquième jour)

Motion de M. le *ministre* FIELDING

Que l'Assemblée approuve la politique budgétaire générale du gouvernement.

Motion d'amendement de M. KINEW

Que la motion principale soit remplacée par ce qui suit :

Que l'Assemblée déplore que le gouvernement néglige les priorités des Manitobains dans son budget étant donné :

- a) qu'il refuse de tirer des leçons de la pandémie en réduisant davantage le financement des soins de santé et en le maintenant à un taux inférieur à l'inflation, en mettant en danger les soins de chevet et en n'étant pas préparé à la possibilité d'une troisième vague;
- b) qu'il réduit le financement des soins d'urgence et actifs alors qu'il consacre des millions de dollars au bureau de la transformation du système de santé dans le but d'éliminer des postes d'infirmiers et d'autres travailleurs de la santé de première ligne et de fermer les salles d'urgence en région rurale;
- c) que plutôt que d'investir dans les soins de santé dans les régions rurales et le Nord pour garantir que les Manitobains aient accès aux soins dont ils ont besoin près de chez eux, il gèle le recrutement de médecins et d'infirmiers;
- d) qu'il sabre dans le budget des dépenses en capital dans le domaine de la santé, ce qui signifie moins d'investissements dans les nouvelles technologies et dans les services, comme une clinique sur l'épilepsie, et qu'il refuse d'investir dans la formation des professionnels de la santé de première ligne, tels les infirmiers, ce qui aiderait les Manitobains à obtenir des soins de qualité;
- e) qu'au lieu d'améliorer les soins de longue durée et à domicile offerts aux aînés après les tragédies qui se sont produites dans les foyers Maples et Parkview Place, il coupe le financement accordé aux soins de longue durée;
- f) qu'il ne fournit ni financement ni détails en réponse à l'échec du plan de distribution des vaccins, alors même qu'il gèle le financement du bureau des mesures d'urgence, qui a pour mission d'offrir de l'aide en logistique et en planification;

- g) qu'il compromet la société d'État Hydro-Manitoba en essayant d'influencer son fonctionnement, en maintenant le gel inconstitutionnel des salaires et en refusant d'abroger la loi 28, ce qui a entraîné la grève des membres de la section locale de la Fraternité internationale des ouvriers en électricité;
- h) qu'il manque de transparence envers les Manitobains quant à ses plans visant l'augmentation des tarifs d'électricité cette année, alors qu'il les a augmentés dans son budget de l'année dernière;
- i) qu'il ne fait pas preuve de transparence envers les Manitobains quant à son intention de privatiser Hydro-Manitoba;
- j) qu'il accorde des millions de dollars aux courtiers d'assurance alors qu'il refuse d'accorder des salaires équitables aux employés de la Société d'assurance publique du Manitoba;
- k) qu'il met en péril l'accès aux réseaux à large bande en milieu rural en cherchant à privatiser et en ne faisant pas les investissements qui assureraient aux collectivités rurales et du Nord une connexion à Internet haute vitesse;
- l) qu'il continue de réduire le financement de l'éducation, qu'il coupe l'aide en littératie et en apprentissage ainsi que l'aide aux enfants ayant des besoins exceptionnels, ce qui compromet la réussite des enfants et leur capacité à se reprendre après la pandémie;
- m) que son financement insuffisant force les enseignants à payer de leur poche pour répondre aux besoins des enfants en matière d'éducation;
- n) qu'il ne met pas en œuvre un programme universel de petits déjeuners dans les écoles et qu'il réduit les soutiens pour la sécurité alimentaire dans le Nord, ce qui assurerait la réussite en classe de chaque enfant;
- o) qu'il refuse d'offrir des produits menstruels dans les écoles et de veiller à ce qu'aucune élève ne souffre de pauvreté menstruelle;
- p) qu'il continue de réduire le financement des établissements postsecondaires, ce qui engendrera une augmentation des frais de scolarité, rendra l'éducation moins abordable et accessible, réduira l'aide consacrée aux apprentis et à l'alphabétisation des adultes et entravera la reprise économique du Manitoba;
- q) qu'il ne fournit pas d'aide supplémentaire aux petites entreprises et aux collectivités touchées par les pertes d'emplois, ce qui assurerait leur réussite et leur reprise économique pendant et après la pandémie;
- r) qu'il ne finance pas adéquatement les garderies publiques après avoir gelé le financement pendant cinq ans et donné aux centres à but lucratif accès aux deniers publics, alors même qu'il réduit l'aide aux familles;
- s) qu'il refuse d'effectuer des investissements dans les soutiens locaux en matière de santé mentale, qu'il ignore la crise des dépendances et de l'itinérance et qu'il refuse d'investir dans des soutiens tels que les sites de consommation sécuritaire ou la construction de nouveaux logements sociaux abordables;

- t) qu'il ne s'attaque pas au changement climatique du fait qu'il continue de contester la tarification du carbone devant les tribunaux et qu'il réduit le financement de son propre Bureau de mise en œuvre du Plan vert et climatique;
- u) qu'il impose davantage de frais pour ses services gouvernementaux durant la pandémie, notamment pour les laissez-passez pour les parcs, alors que plus de Manitobains essaient de sortir en plein air;
- v) qu'il refuse de financer des travaux d'amélioration de l'usine de traitement des eaux usées du North End, qui contribueraient à la survie du lac Winnipeg;
- w) qu'il réduit le financement des municipalités, ce qui compromet leur capacité à financer des services et des priorités comme le transport;
- x) qu'il ne vient pas en aide aux producteurs manitobains malgré l'année de sécheresse qu'on prévoit, puisqu'il élimine les programmes de soutien et de gestion des risques et qu'il réduit le financement de la Société des services agricoles du Manitoba;
- y) qu'il n'offre pas aux femmes, aux personnes autochtones, noires et de couleur ni aux nouveaux arrivants et aux Manitobains à faibles revenus un soutien qui les aiderait réellement à se relever socialement et économiquement de la pandémie, y compris offrir de la formation et reconnaître les titres de compétence;
- z) qu'il n'offre pas d'aide ciblée qui tienne compte de données géographiques ou portant sur les personnes racialisées et les milieux de travail et qu'il refuse d'instaurer un salaire de subsistance pour les Manitobains;
- aa) qu'il réduit le budget du ministère des Relations avec les Autochtones et le Nord de millions de dollars, compromettant ainsi les efforts de consultation et de réconciliation, qu'il gèle l'aide provenant du Fonds de développement économique local et qu'il refuse d'inclure des représentants de la nation métisse dans le cadre de sa réponse à la pandémie;
- bb) qu'il réduit le budget du ministère du Sport, de la Culture et du Patrimoine de millions de dollars, y compris le portefeuille de la Condition féminine, ce qui met en péril la reprise économique des femmes et l'offre de loisirs pour les enfants;
- cc) qu'il n'est pas à la hauteur de l'engagement des Manitobains qui ont travaillé ensemble de manière héroïque et qui se sont sacrifiés collectivement pour lutter contre la COVID-19;
- dd) qu'aucun député du caucus du gouvernement de la province ne s'oppose à ce budget,

et que le gouvernement provincial ait, de ce fait, perdu la confiance de l'Assemblée et de la population du Manitoba.

Motion de sous-amendement de M. GERRARD

Que la motion d'amendement soit amendée par adjonction, après l'alinéa dd), de ce qui suit :

- ee) qu'il n'adhère pas aux normes élémentaires d'honnêteté, de compétence et de décence humaine étant donné qu'il présente un budget visant à manipuler les Manitobains avec de fausses promesses tout en leur refusant l'accès à des nécessités de base comme un logement, de la nourriture, de l'eau propre ainsi que des médicaments et dispositifs qui sauvent leur vie ou en améliorent la qualité;
- ff) qu'il n'a aucunement appris de ses erreurs catastrophiques et de l'incompétence avec laquelle il a géré la deuxième vague de la COVID-19, le soutien aux entreprises et la campagne de vaccination et qu'il choisit plutôt de poursuivre sur la lancée de ses politiques d'extrême droite qui amputent les services publics au détriment des familles et des collectivités qui en dépendent;
- gg) qu'il ne respecte pas les obligations premières de tout gouvernement confronté à une situation de crise consistant à faire primer le bien commun sur des visées idéologiques et partisans aveugles et qu'il choisit plutôt de présenter un budget qui vole l'argent des pauvres pour le donner aux riches et qui pille le trésor public tout en accumulant des milliards de dollars de dette afin d'émettre des chèques qui enrichissent le gouvernement ainsi que ses acolytes politiques.

(M^{me} NAYLOR — 16 min)

COMITÉ PLÉNIER

COMITÉ DES SUBSIDES

(79 h 10 min)

ÉTAPE DU RAPPORT — AMENDEMENTS

M. le *ministre* FRIESEN

(N° 46) — *Loi sur la pratique et l'administration des tribunaux (modification de diverses dispositions législatives)/The Court Practice and Administration Act (Various Acts Amended)*

(amendement [1] — M. GERRARD)

Projet de loi désigné

M. le *ministre* FRIESEN

(N° 51) — *Loi sur les délais de prescription/The Limitations Act*

(amendements [2] — M. GERRARD)

(amendement [1] — M. le *ministre* FRIESEN)

Projet de loi désigné

M. le *ministre* EICHLER

(N° 61) — *Loi modifiant la Loi sur l'apprentissage et la reconnaissance professionnelle/The Apprenticeship and Certification Amendment Act*

(amendements [5] — M. LINDSEY)

Projet de loi désigné

APPROBATION ET TROISIÈME LECTURE

M. le *ministre* SCHULER

(N° 13) — *Loi sur les projets de construction dans le secteur public (appels d'offres)/The Public Sector Construction Projects (Tendering) Act*

Projet de loi désigné

M. le *ministre* GOERTZEN

(N° 14) — *Loi corrective de 2020/The Minor Amendments and Corrections Act, 2020*

Projet de loi désigné

M. le *ministre* SCHULER

(N° 17) — *Loi modifiant la Loi sur les conducteurs et les véhicules/The Drivers and Vehicles Amendment Act*

Projet de loi désigné

M^{me} la *ministre* SQUIRES

(N° 19) — *Loi corrective n° 2 de 2020/The Minor Amendments and Corrections Act, 2020 (2)*

Projet de loi désigné

M. le *ministre* SCHULER

(N° 20) — *Loi sur la mise à l'essai des technologies des véhicules (modification de diverses lois)/The Vehicle Technology Testing Act (Various Acts Amended)*

Projet de loi désigné

M. le *ministre* SCHULER

(N° 23) — *Loi modifiant le Code de la route (contrôle de la circulation par des signaleurs)/The Highway Traffic Amendment Act (Control of Traffic by Flag Persons)*

Projet de loi désigné

M. le *ministre* FRIESEN

(N° 27) — *Loi sur la compétence des tribunaux administratifs/The Administrative Tribunal Jurisdiction Act*

Projet de loi désigné

M. le *ministre* SCHULER

(N° 28) — *Loi modifiant la Loi sur l'aménagement hydraulique/The Water Resources Administration Amendment Act*

Projet de loi désigné

M. le *ministre* EICHLER

(N° 41) — *Loi modifiant la Loi sur les pratiques d'inscription équitables dans les professions réglementées/The Fair Registration Practices in Regulated Professions Amendment Act*

Projet de loi désigné

M. le *ministre* GOERTZEN

(N° 55) — *Loi de 2021 visant la réduction du fardeau administratif et l'amélioration des services/The Reducing Red Tape and Improving Services Act, 2021*

Projet de loi désigné

M. le *ministre* GOERTZEN

(N° 68) — *Loi modifiant la Loi sur l'Assemblée législative/The Legislative Assembly Amendment Act*

Projet de loi désigné

DEUXIÈME LECTURE — DÉBAT

M. le *ministre* WHARTON

(N° 40) — *Loi modifiant la Loi sur la Société manitobaine des alcools et des loteries et la Loi sur la réglementation des alcools, des jeux et du cannabis/The Manitoba Liquor and Lotteries Corporation Amendment and Liquor, Gaming and Cannabis Control Amendment Act*

(M. WIEBE — 28 min)

Projet de loi choisi par l'opposition

DEUXIÈME LECTURE

M. le *ministre* FIELDING

(N° 16) — *Loi modifiant la Loi sur les relations du travail/The Labour Relations Amendment Act*
(Recommandé par la lieutenant-gouverneure)

Projet de loi choisi par l'opposition

M. le *ministre* FIELDING

(N° 35) — *Loi sur la protection des contribuables et la réforme réglementaire en matière de services publics (modification de diverses dispositions législatives)/The Public Utilities Ratepayer Protection and Regulatory Reform Act (Various Acts Amended)*

(Recommandé par la lieutenant-gouverneure)

Projet de loi choisi par l'opposition

M. le *ministre* FRIESEN

(N° 57) — *Loi sur la protection de l'infrastructure essentielle/The Protection of Critical Infrastructure Act*

Projet de loi choisi par l'opposition

M. le *ministre* CULLEN

(N° 64) — *Loi sur la modernisation de l'éducation/The Education Modernization Act*
(Recommandé par la lieutenant-gouverneure)

Projet de loi choisi par l'opposition

FEUILLETON DES AVIS

AVIS DE RÉUNIONS DE COMITÉ

Le Comité permanent du développement social et économique se réunira le mardi 13 avril 2021, à 18 heures, dans la salle 254 du Palais législatif, à Winnipeg, afin d'examiner tout projet de loi dont il est saisi.

Le Comité permanent des affaires législatives se réunira le mardi 13 avril 2021, à 18 heures, dans la salle 255 du Palais législatif, à Winnipeg, afin d'examiner tout projet de loi dont il est saisi.

Le Comité permanent du développement social et économique se réunira le mercredi 14 avril 2021, à 18 heures, dans la salle 254 du Palais législatif, à Winnipeg, afin d'examiner tout projet de loi dont il est saisi.

Le Comité permanent des affaires législatives se réunira le mercredi 14 avril 2021, à 18 heures, dans la salle 255 du Palais législatif, à Winnipeg, afin d'examiner tout projet de loi dont il est saisi.

Le Comité permanent du développement social et économique se réunira le jeudi 20 avril 2021, à 18 heures, dans la salle 254 du Palais législatif, à Winnipeg, afin d'examiner tout projet de loi dont il est saisi.
